Paroisse CALIXTE II Quingey

Annonces de la semaine du 10 août au 16 août 2026

Les intentions de messe :

Pour Samedi à Cussey/Lison: ***Lumières*** *pour Suzanne PETIGNIER, Monique ROBIN, Noëlle SERVENTON, Monique BLONDEAU, Marie GALLET. Défunts de la famille BERGIER. René BILLOT et son épouse Renée. Marie-Thérèse PIRANDA. Raymond LARESCHE et sa famille. Familles ROUSSEL-JOUFFROY. Familles ALLEMAND-LETONDOR. Jean GRILLON et les défunts de la famille. Michel OUDET et les défunts de sa famille et de la famille BARDEY. Pierre et Madeleine OUDET et leurs filles Geneviève et Odile, Camille OUDET et Jacqueline. Bernadette SAGE et famille OUDET.*

Pour dimanche à : Quingey *: Paul et Marie DEFRASNE. Séverine WINTERSTEIN et son papa Joël. Paul LANOY, ses parents et ses frères. Pierre MONTIGNY et sa fille Marie.*

Les célébrations de la semaine :

Tous les jours sauf dimanche 17 h Chapelet à la chapelle d'ARC

19ème Dimanche du temps ordinaire

Samedi 15 août : Assomption de la Vierge Marie

9h 30 à **LOMBARD (fête)**

11h à ABBANS-DESSOUS

Quête impérée pour l'immobilier paroissial

Dimanche 16 Août

Messe à **10 h 30** à **QUINGEY**

Notre prière accompagne :

Marie GALLET d'Echay décédée cette semaine

Lou MUNOZ baptisée ce dimanche à **Quingey**

Sofia TONNIN de Cramans baptisée le 15 août **à Lombard**

Les réunions de la semaine :

Mercredi 12 : **16 h** à **Quingey**, Cénacle du Mouvement Sacerdotal Marial

A noter… Décret d'union extinctive et d'érection de paroisses au 1er septembre 2026

Considérant qu'« il revient au seul Évêque diocésain d'ériger, de supprimer ou de modifier les paroisses » et « qu'il ne les érigera, ne les supprimera ni ne les modifiera pas de façon notable sans avoir entendu le conseil presbytéral », Code de droit canonique (CIC), canon 515 § 2 ;

Considérant le Directoire pour le ministère pastoral des évêques Apostolorum successores (22/02/2004) au paragraphe n°214 stipulant que « l'évêque diocésain devra se préoccuper d'organiser les structures pastorales de manière qu'elles soient adaptées aux exigences du soin des âmes selon une vision globale et organique […] » et que « quand le bien des âmes le recommande, après avoir écouté le conseil presbytéral, il devra procéder à la modification des limites territoriales […] » ;

Considérant le paragraphe n° 48 de l'Instruction de la Congrégation pour le clergé en date du 29/06/2020 intitulée « La conversion pastorale de la communauté paroissiale au service de la mission évangélisatrice de l'Église », selon laquelle « la suppression de paroisse par union extinctive est légitime pour des causes qui regardent directement la paroisse en question » ; Sachant que les paroisses de notre diocèse sont appelées, depuis le Synode diocésain promulgué en 2019, à vivre « le changement de mentalité et [le] renouvellement intérieur » requis en amont de la conversion des structures, comme le préconise l'Instruction susmentionnée au paragraphe n° 35 ;Ayant recueilli l'avis du Conseil Pastoral Diocésain, du curé, des conseils et des paroissiens desdites paroisses ;Ayant entendu le Conseil presbytéral sur cette question en date du 06/05/2026, au terme du c. 515 § 2 du CIC, **Nous décrétons à compter du 1er septembre 2026 :**L'érection de la « paroisse Notre-Dame-des-Vallées – Grandfontaine »
par union extinctive des paroisses Pays Saint-Vitois, Notre-Dame du Mont, Calixte II de Quingey.

Paroisse CALIXTE II : Presbytère 2 Place d'Armes 25440 Quingey
Tel 03 39 73 88 93 E-Mail *paroissecalixte2@diocese-besancon.fr*
https://www.diocese-besancon.fr/paroisse-calixte2
Secrétariat: Mardi et Mercredi: 10 à 12 h - Samedi : 9 à 12 h